

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 2 MARS 2026 A 18 HEURES 00

2026- 008

République Française

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

- PROCES VERBAL – **TOME 1**

AFFAIRES DIVERSES

- | | |
|---|-----------------|
| - Approbation du Compte Financier Unique 2025 | Sylvie BATYS |
| - Affectation du résultat 2025 | Sylvie BATYS |
| - Vote du Budget Primitif 2026 | Sabine TOUCHARD |
| - Affaires diverses | |

Conformément à l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles et au principe retenu, en ouverture de séance, le quorum étant atteint, il est proposé de désigner un secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie FALLOUX est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président sur convocation faite par lui le 23 février deux mille vingt-six.

Présents : Monsieur FROGER, Président
Madame TOUCHARD, Madame BATYS
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
Madame FALLOUX, Monsieur VAHÉ, Monsieur MERCK
Madame VASSEUR, Madame MILLASSEAU, Madame MARTIN
Madame REVERDY,

Excusés : Madame BRUNET, Madame CHANTRON, Madame SXAY,
Madame DEZE

En exercice : 17
Le quorum est atteint

Etaient Présents : 13

Excusés : 4

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie FALLOUX

1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Bellevigne-les-Châteaux ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Il est donné lecture du Compte Financier Unique 2025 qui peut se résumer ainsi :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7111.13		140.00		7251.13
Réalisations de l'exercice	21635.85	18079.10	0.00	185.00	21635.85	18264.10
Totaux	21635.85	25190.23	0.00	325.00	21635.85	25515.23
Résultat de clôture		3554.38		325.00		3879.38

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Bellevigne-les-Châteaux,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

2) AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Considérant l'excédent de fonctionnement s'élevant à 3 554,38 € pour l'exercice 2025 et l'excédent d'investissement d'un montant de 325.00 €, détaillé comme suit :

2026 – 010

AFFECTATION DES RESULTATS	
INVESTISSEMENT	
Résultat année en cours R - D	+ 185.00
Résultat année précédente	+ 140.00
OO1	+ 325.00
R.A.R. dépenses	0.00
R.A.R. recettes	0.00
	0.00
1068 à combler	0.00
FONCTIONNEMENT	
Résultat année en cours R - D	- 3.556.75
Résultat année précédente	+ 7 111.13
Résultat	+ 3 554.38
1068 comblé	0.00
OO2	+ 3 554.38

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'affectation de résultat de l'exercice 2025 comme suit :
pour sa **totalité** soit **3 554.38 €** pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

VOTES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

3) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Sur proposition de Monsieur Le Président, le CCAS décide de voter le budget primitif 2026 du CCAS au niveau du chapitre. Lecture en est donnée :

SECTION	Propositions	BP 2026
FONCTIONNEMENT		
Excédent 2025	3 554,38 €	3 554,38 €
Recettes 2026	21 218,62 €	21 218,62 €
Déficit 2025		
Dépenses 2026	24 773,00 €	24 773,00 €
INVESTISSEMENT		325.00 €
Excédent 2025	325.00 €	
Recettes 2026	1 415,00 €	1 415,00 €
Déficit 2025		
Dépenses 2026	1 740,00 €	1 740,00 €

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2026 du CCAS de Bellevigne-les-Châteaux, Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 janvier 2026, relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026, Considérant que le budget primitif global 2026 du CCAS s'élève à **26 513.00 €**.

Le conseil d'administration :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

VOTE la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2026 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **24 773,00 €**

VOTE la section **d'investissement** du Budget Primitif 2025 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 740.00 €**

2026 – 012

Le Budget primitif global 2026 du CCAS s'élève à **26 513.00 €**.

Le Budget primitif 2026 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

VOTES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

Le Secrétaire de Séance
Anne-Marie FALLOUX



Le Président
A. FROGER

